

Création du Comité de Développement Durable de l'ENS : objectifs, composition, fonctionnement, valorisation

Hermine Durand, ex-présidente de l'association Ecocampus ENS (hermine.durand@ens.fr)
Florian Claeys, vice-président chargé du plan (florian.claeys@gmail.com)

I. Objectifs

Le Comité est chargé d'élaborer la politique de développement durable de l'ENS (objectifs, outils de mise en œuvre, critères d'évaluation), de la mettre en œuvre et d'effectuer son suivi. Il est ainsi chargé de créer un Plan Vert, obligation légale pour les établissements d'enseignement supérieur définie à l'article 55 de la loi Grenelle 2.

D'ici la fin de l'année scolaire 2012-2013, il doit donc se concentrer sur l'élaboration de cette politique, et effectuer/faire effectuer un diagnostic de l'école (« état initial » en 2012) qui servira de référence par la suite. Lors de ce diagnostic, il veillera à recenser toutes les actions déjà effectuées dans le sens d'un développement durable.

Le Comité est un organe consultatif dont les propositions sont soumises directement au Conseil d'Administration de l'ENS.

II. Composition

Le directeur doit présider le Comité.

Le secrétaire du Comité doit être le chargé de mission développement durable de l'ENS.

Les 9 défis du Plan Vert doivent être représentés au sein du Comité (un ou plusieurs référents abordant un ou plusieurs défis, mais aucun défi ne doit être laissé de côté).

Des personnes externes au Comité peuvent être associées à ses activités à travers des groupes de travail.

Les personnes siégeant au Comité doivent être représentatives de toutes les professions exercées à l'école. L'association Ecocampus étant un levier pour l'ENS dans le domaine du développement durable, elle doit participer au Comité et être une force de proposition.

Proposition d'un CDD à 15 titulaires, respectant la parité homme-femme :

- trois représentants de l'administration dont le chef du service logistique
- trois représentants du personnel d'enseignement et de recherche
- trois représentants des élèves et étudiants
- un représentant de l'association Ecocampus ENS
- un représentant du Centre d'Enseignement et de Recherche sur l'Environnement et la Société
- un représentant du pôle PESU (Programmes pour l'Égalité Scolaire et Universitaire)
- trois représentants ou représentantes du personnel IATOS ainsi répartis :
 - un représentant du personnel administratif
 - un représentant du personnel ingénieurs et techniciens
 - un représentant du personnel ouvriers et de service

Ces représentants peuvent être élus ou nommés par leurs pairs, selon des modalités à définir. Le travail effectué dans le cadre du CDD est bénévole.

III. Fonctionnement

a. Fréquence des réunions

Les réunions plénières du Comité ont lieu au moins trois fois par an, les dates étant fixées en début d'année.

Les groupes de travail organisés par le ou les référents de chaque défi peuvent se réunir sur une base mensuelle ou bimensuelle.

b. Tâches des membres du Comité

Pour chaque défi, le ou les référents doivent :

- **Proposer des objectifs à l'horizon 2016** et à des dates intermédiaires

(ex : défi « consommation et production durables », objectif : réduire le volume des déchets non recyclables de 70% en 2016 par rapport au niveau 2012, en 3 phases : 30% en 2012, 50% en 2014, 70% en 2016)

- **Proposer un plan d'action progressif** en identifiant les leviers de l'ENS et sélectionnant les plus efficaces

(ex : mise en place de compost, amélioration du système de tri à la cantine et dans les cuisinettes, sensibilisation, don de mobilier de bureau usagé à Emmaüs etc.)

- **Evaluer**, dans un premier temps l'état initial de l'école pour ce défi (**diagnostic**), dans un second temps la **mise en œuvre** de la politique de développement durable

(ex : chaque année, demander au prestataire de donner les volumes des différents types de déchets récoltés, faire une enquête auprès de la communauté normalienne sur l'évolution de ses pratiques etc.)

REMARQUE : LE DOCUMENT DU MINISTERE EST UN VERITABLE MODE D'EMPLOI POUR TOUS CES POINTS, ALLANT DE L'ELABORATION DE LA POLITIQUE A SON EVALUATION.

Le secrétaire du Comité, sera chargé de définir le calendrier de travail du Comité, d'organiser les réunions, de conseiller et d'orienter les membres du Comité vers les personnes susceptibles de participer à leurs groupes de travail au sein de l'ENS, de compiler et éventuellement synthétiser les documents produits par les membres du Comité et leurs groupes de travail, afin de présenter des textes clairs et homogènes au Conseil d'administration de l'ENS.

Toutes les propositions des membres du Comité seront débattues en séance plénière.

S'il s'avère que les membres du Comité n'ont pas le temps/la volonté d'effectuer eux-mêmes les tâches énoncées ci-dessus, un autre mode de fonctionnement peut être envisagé :

- Pour chaque défi, le chargé de mission développement durable doit lui-même organiser les groupes de travail à la demande du référent et lui communiquer les résultats des réunions auxquelles il ne peut assister.
- Le référent est simplement chargé de compiler les résultats de tous les groupes de travail et de proposer un texte concernant le défi dont il est responsable lors des séances plénières du Comité.

Remarque : il peut être intéressant de consulter les établissements ayant déjà mis en place un CDD (Supélec, Université de Provence...) avant de choisir le mode de fonctionnement de celui de l'ENS.

c. Productions du Comité

La réalisation des deux premiers objectifs du Comité, à savoir l'élaboration de la politique de développement durable de l'ENS et le diagnostic de l'école en 2012, devront mener à la rédaction des documents suivants :

- Un **rapport sur l'état d'avancement** de l'école en matière de **développement durable**, défi par défi
- Un texte décrivant la **politique de développement durable de l'ENS** pour la période 2012-2016, pouvant prendre la forme d'un Agenda 21, d'une charte d'engagement ou autre.

Ces deux textes devront être présentés au Conseil d'administration, le premier pour information, le second pour validation et engagement formel de l'ENS à mettre en œuvre cette politique.

Par la suite, le Comité Développement Durable devra publier chaque année un rapport sur l'évolution de la mise en œuvre de la politique de développement durable de l'ENS, grâce au Référentiel Plan Vert.

IV. Valorisation du travail du Comité

Outre la réalisation des progrès environnementaux, économiques et sociaux grâce à la mise en œuvre du Plan Vert, le travail du Comité sera valorisable de différentes manières :

- Dès maintenant, l'ENS peut participer au test du dernier référentiel Plan Vert et être reconnue comme établissement pilote (jusqu'à présent, 1ère phase de test en 2010, 2^e phase de test de janvier à juin 2012, voir s'il existe une version 3 à tester ?).
- A plus long terme, l'ENS pourra prétendre à une Labellisation Plan Vert (qui voit le jour en 2013), et, si elle l'obtient, faire figure de pionnière en matière de développement durable. A noter que ce dernier risque fort de figurer bientôt dans les critères d'évaluation des établissements d'enseignement supérieur, aussi bien à l'échelle nationale qu'européenne ou internationale.